

COMPTE-RENDU COMMISSION RÉGIONALE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

2024-2025

Avec le changement d'Olympiade, certaines commission ont changé de tête, c'est le cas pour la Commission Régionale des Équipements Sportifs de la LAO. Robert HURTES a pris la succession de Monsieur Jean Pierre DORGANS qui depuis 2017 a effectué un remarquable travail. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié. Il faut essayer d'œuvrer dans sa continuité.

Si l'État a confié à la Fédération Française d'Athlétisme le développement et la promotion de notre sport sur l'ensemble du territoire national. Pour toutes nos compétitions, comme toutes les Fédérations nous avons des critères de qualité d'installations pour valider les niveaux de performances voire les records.

Rôle de la Commission des Équipements Sportifs :

- Former et mettre en place un réseau de correspondants régionaux compétents.
- Recenser et classer les lieux de pratiques de l'athlétisme sur le territoire national et en tenir informé le Bureau fédéral.
- Tenir à jour et faire évoluer l'inventaire des lieux de pratiques à l'aide du fichier SI-FFA.
- Suivre la réalisation des projets de création, de réhabilitation ou de rénovation des installations en lien avec les correspondants régionaux.
- Conseiller et renseigner les institutions dans le cadre des projets de création, de réhabilitation ou de rénovation des installations sportives destinées à l'athlétisme.
- Maintenir à jour la « Réglementation des installations et matériels d'athlétisme » en accord avec les règlements de World Athletics et de la FFA.
- Donner un avis au Bureau fédéral sur l'état des installations permettant d'accueillir les compétitions nationales dans des conditions techniques et sécuritaires optimales ;
- Mettre en place une évaluation périodique des installations utilisées en compétition quant à leur état, leur degré de maintenance et leur conformité au règlement fédéral.
- Instaurer des procédures d'échanges constructifs sur les équipements, entre l'entité propriétaire, le(s) Club(s) utilisateur(s) et la Fédération ou ses structures déconcentrées.
- Apporter une aide administrative au Président de la FFA dans l'élaboration de la partie technique des dossiers de demande de subvention ANS.
- Élaborer des modèles d'installations de proximité destinées à l'entraînement, et à l'enseignement de l'athlétisme.
- Représenter la FFA auprès de FEDAIRSPORT (Fédération des acteurs des équipements sports et de loisirs).
- Participer aux commissions de normalisation de l'AFNOR en ce qui concerne les équipements d'athlétisme.



NOS PARTENAIRES



C'est un rôle de conseil, en aucun cas de décideur.

Pour assurer sa tâche la Commission des Équipements Sportifs (CES), c'est déclinée au niveau régional et pour assurer plus de proximité la désignation d'un correspondant dans chaque département.

L'équipe est ainsi constituée de :

09: Mme Corinne BRU – Mr Marc DELAY

11: Mr Pierre OLIVE – Habite à NARBONNE 11 – Licencié ATHLÉ 66.

12: Mr Robert HURTES

30: Mme Patricia REVENAUX – YRLES

31: Mr Denis FRECHOU

32: Alain MARGHERITORA

34: Mr François ROUGEAUX

46: Mr Guillaume EBER

48: Mme Fabienne CURIACE

65: Mr Raymond BAUDOUR

66: Mr Pierre OLIVE – Licencié ATHLÉ 66 - Habite à NARBONNE 11.

81: Mme Sandrine CONJUGO GARDES

82: Mr Michel DIAZ

Le recensement des installations a été largement publié.

En Occitanie nous comptons :

1 stade classé W A – Wordls Athlétisme.

11 Stades classés « NATIONAL » .

25 « RÉGIONAL », dont 1 salle.

23 « DÉPARTEMENTAL », dont 7 salles.

47 « ESPACES D'INITIATION », dont 12 salles - gymnases.

On dénombre également 59 sites non valides inscrits pour mémoire et qui peuvent être réactivés en valide en fonction des informations reçues.

Une étude d'un membre d'un Comité Départemental de la ligue laisse apparaître que la LAO est la dernière Ligue au ratio installations/habitants. Il y a donc du travail en perspective.

On peut regretter que 2 départements de la LAO sont dépourvus d'installations « MARTEAU » valides.

Listing des principaux projets ayant évolués au cours de la saison 2023 – 2024 : MONTAUBAN, MOISSAC, ALES, UZES. D'autres ont légèrement évolués et d'autres ont subi l'obligation d'être classés non valides.

Actuellement il faut suivre les projets de CASTELGINEST, CASTELNAUDARY, VERGEZE, MAGUELONE et s'intéresser à beaucoup d'autres. Les référents CES sont prêts à intervenir. Au niveau national, toutes les semaines (Le lundi), une personne de la CES épluche le registre national annonçant toutes les demandes d'appel d'offre. Nous sommes parfois au courant de projets bien en avant les clubs.

Il faut se féliciter que des collectivités font de remarquables efforts pour maintenir en bon état nos stades d'athlétisme. Il faudrait qu'en retour ces installations soient désignées pour organiser des compétitions au moins Régionales. Il semble anormal que certains sites bénéficient couramment d'implantations et que d'autres soient régulièrement occultés. Cette remarque peut valoir aussi au niveau Fédéral pour les compétitions Nationales. Une meilleure répartition est à souhaiter, merci aux instances décideuses d'en tenir compte. L'impact carbone parfois évoqué ne peut pas être toujours une raison valable surtout lorsque l'on connaît certains critères de faveurs.

Au risque des créer encore plus des déserts d'installations, n'incitons pas les municipalités ou collectivités à se délester de matériel qui leur a permis d'obtenir un certain classement.

Le responsable CRES LAO

Robert HURTES